

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Conseil / expertise/ aide à la prise de décision dans le domaine du droit de l'environnement au niveau national et international et du droit de l'urbanisme au niveau national et territorial
- Analyse et préparation des dossiers
- Planification des objectifs locaux de développement durable ou de la gestion des risques prioritairement en cabinets d'études et comme consultants (rédaction d'étude d'impact, études des dangers...) ou en entreprises privées comme responsable environnement, hygiène et sécurité ou de la maîtrise et la gestion des déchets.
- Rédaction d'actes juridiques (contrat, règlement) dont les implications ont un impact environnemental.
- Contrôle de la réalisation des actions menées et émission des préconisations
- Mise en place d'actions (contentieux, recouvrement, ...) à la suite de réclamations ou d'anomalies
- Réalisation d'une veille juridique et technique
- Conseil auprès des collectivités sur la politique foncière (habitat, logement, renouvellement urbain, revalorisation de territoire...) et le développement territorial
- Réalisation des diagnostics territoriaux de prospectives territoriales et de projets urbains
- Conseil en communication

2. Référentiel de compétences

- Analyser les textes juridiques
- Rédiger des documents contractuels et des actes administratifs contribuant à la mise en œuvre de décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Rédiger des documents permettant la prise de décision
- Savoir interpréter et appliquer les dispositions internationales, européennes, nationales et locales en matière de droit de l'environnement et de l'urbanisme
- Apprécier les problématiques posées par les décisions et projets portés par des acteurs publics et par des intervenants socio-économiques privés, comme les enjeux internationaux, européens ou locaux
- Savoir conseiller les élus, sa hiérarchie sur une question juridique
- Concevoir, d'élaborer et d'évaluer des projets territoriaux
- Prendre en charge les questions de démocratie locale et de gouvernance territoriale
- Assurer la conduite de projets environnementaux ou urbains et conduire des négociations
- Assurer une veille documentaire
- Maîtriser les méthodes de réflexion, d'évaluation et d'aide en matière de décision publique
- Diriger des services et des équipes
- Former des salariés au droit et à l'économie de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme
- Animer et coordonner des équipes de travail
- Maîtriser l'anglais juridique

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MASTER – DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.